# Journal de la société statistique de Paris

## JEAN-PAUL POISSON

Besoins et offres de personnel notarial de 1939 à 1984 d'après les annonces du « Journal des notaires »

Journal de la société statistique de Paris, tome 126, nº 4 (1985), p. 168-181 <a href="http://www.numdam.org/item?id=JSFS">http://www.numdam.org/item?id=JSFS</a> 1985 1985 1985 1986 0>

© Société de statistique de Paris, 1985, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.



Article numérisé dans le cadre du programme Numérisation de documents anciens mathématiques http://www.numdam.org/

## BESOINS ET OFFRES DE PERSONNEL NOTARIAL DE 1939 A 1984 D'APRÈS LES ANNONCES DU « JOURNAL DES NOTAIRES »\*

## Études de sociologie et de statistique sur le Notariat — Il

#### Jean-Paul Poisson

L'auteur procède ici à une étude quantitative des données comprises dans les annonces d'offres de places d'employés faites par les notaires et des demandes d'emploi par des candidats clercs insérées dans le « Journal des Notaires » pendant des périodes situées avant la dernière guerre mondiale, après la déclaration de guerre, pendant l'occupation allemande du territoire français, après la fin de la guerre, puis en 1984. Il en tire de nombreuses données susceptibles d'analyse statistique sur les besoins des notaires et de leurs clercs, les qualités rècherchées de part et d'autre, les diplômes et attitudes du personnel, la nature des fonctions demandées et offertes, les aspirations, les problèmes de la vie matérielle, etc., avant, pendant et après la guerre, ainsi que l'évolution dans tous ces domaines au cours de la période étudiée.

Here the author proceeds to a quantitative study of the data comprised in the advertisements under Situations Vacant inserted by Notaries, and the advertisements under Situations Wanted inserted by Clerk of Notary candidates in the « Journal des Notaires » (Notaries' gazette) during the periods situated prior to the last world war, after the declaration of war, during the German occupation of French territory, after the end of the war, and then in 1984.

He draws therefrom numerous data admitting of statistical analysis and concerning the requirements of Notaries and their Clerks, the qualities sought for on both sides, the diplomas and attitudes of the personnel, the nature of the duties demanded and offered, the aspirations, the problems of material life, etc. before, during and after the war, as well as the evolution in all these fields in the course of the period studied.

#### PREMIÈRE PARTIE

L'analyse statistique du contenu des actes notariés du passé et du présent constitue un des domaines les plus féconds pour les historiens, les sociologues et les économistes. Nous l'explorons pour notre part, notamment dans ce *Journal*, depuis plusieurs décennies. Il est apparu cependant que l'interprétation des actes par les chercheurs serait améliorée par une bonne connaissance des groupes humains qui les produisent, essentiellement les notaires et leurs clercs. Nous avons donc tourné une partie de notre attention depuis plusieurs années vers l'étude, notamment sous ses aspects quantitatifs, du milieu notarial. Le présent travail s'insère dans le cadre de ce dernier type de recherche.

Notre Communication au 107° Congrès national des Sociétés Savantes (Brest, 1982), intitulée « La recherche de l'endogamie dans le notariat. Un exemple d'étude de contenu des annonces dans la presse professionnelle » a montré l'intérêt que présente l'analyse de contenu des petites annonces publiées par les Revues notariales, sur l'exemple du *Journal des Notaires* en les 5 années 1943 et 1949-1952, pour la connaissance des unions matrimoniales dans la profession et de ce qu'elles révèlent. Nous voudrions ici rechercher ce que nous apprend sous les angles les plus divers une étude similaire sur le recrutement du personnel des Offices notariaux au milieu du xxe siècle. A cet effet, et à titre essentielle-

<sup>\*</sup> Communication au 110<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Montpelher, 1 5 avril 1985.

ment exploratoire, nous avons analysé les annonces d'offres et de demandes de personnel publiées par le *Journal des Notaires* pour les périodes ci-après :

1<sup>er</sup> janvier 1939 à fin avril 1939 (8 numéros correspondant aux 4 premiers mois de la dernière année de paix avant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale).

15 septembre 1939 à fin février 1940 (11 numéros correspondant aux 4 premiers mois de guerre). Août 1940 à fin décembre 1940 (soit les 9 numéros publiés pendant les 6 premiers mois de l'occupation allemande d'une large partie du territoire français).

1<sup>er</sup> janvier 1943 au 31 décembre 1943 (24 numéros correspondant à toute l'année 1943, année complète d'occupation allemande de la totalité du territoire).

1<sup>er</sup> janvier 1949 à fin décembre 1949 (8 numéros correspondant aux 4 premiers mois de 1949, époque à laquelle la situation de paix était déjà rétablie depuis plusieurs années).

Et, pour une comparaison avec la situation actuelle, période du 1<sup>er</sup> janvier 1984 à fin avril 1984 (8 numéros correspondant aux 4 premiers mois de l'année).

Si la comparaison de ces diverses années apparaît pour l'essentiel possible, il y a lieu cependant de signaler quelques anomalies dues aux perturbations de la période étudiée, qui en font d'ailleurs l'intérêt particulier pour ce domaine de l'histoire sociale.

Pour les 4 premiers mois de 1939 la situation est normale sur le plan des annonces d'offres et de demandes de clercs et employés : le Journal, qui paraît 2 fois par mois (numéros datés du 5 et du 20; la parution en restera régulière pendant les périodes étudiées sauf la coupure due à l'entrée des Allemands dans Paris : le n° 11 sera daté du 5 juin 1940, le numéro suivant paraîtra en août, portera les n°s 12 à 15 et sera daté des 20/6, 5 et 20/7 et 5/8/1940), insère gratuitement, autant que possible 2 fois, les offres et demandes d'emploi ne dépassant pas 4 lignes et concernant personnellement les abonnés; le supplément de lignage et les annonces de non-abonnés sont payants de même que la domiciliation aux bureaux du Journal.

A partir de septembre 1939, et sans doute dans le but d'éviter les tentatives de communications d'espionnage par annonces codées, seule la publication d'annonces émanant d'abonnés est possible; le texte ne doit comporter aucune abréviation et mentionne obligatoirement les nom et adresse de l'auteur de l'annonce. Le nombre des annonces se trouve donc réduit, les précisions contenues dans une annonce de 4 lignes sont moins nombreuses (la mention des nom et adresse étant en effet beaucoup plus longue que le renvoi au Journal fréquent antérieurement); par contre la localisation de l'annonceur devient pratiquement toujours possible pour le chercheur. Ces dispositions subsistent après la défaite de mai-juin 1940.

En 1943, du fait de la pénurie de papier, les annonces sont écrites en plus petits caractères, la publication en est unique et n'est gratuite que pour 3 lignes. L'obligation d'énonciation des noms et adresses a disparu; par contre, le marché du travail faisant l'objet d'un contrôle administratif, les demandes de personnel par les notaires devaient être visées à l'Office du Travail dont ils dépendaient et l'annonce devait porter la référence du visa; dans quelques cas, l'Administration faisait transiter les offres par ses Services (vraisemblablement pour s'assurer de l'emploi global de la main-d'œuvre dans les finalités gouvernementales d'alors et pour ne pas gêner les besoins de l'occupant, pour le Service du Travail obligatoire pour certaines classes d'âge en Allemagne notamment). Les annonces étaient donc plus sommaires qu'en temps normal.

En 1949 la situation est redevenue celle d'avant-guerre, à l'exception du lignage gratuit, restant au maximum de 3 lignes. Il en est toujours de même en 1984.

Sous le bénéfice de ces observations nous avons relevé autant que possible pour les périodes étudiées les renseignements ci-après :

Pour les demandes de personnel faites par les notaires, leur nombre (en éliminant les répétitions, d'autant plus fréquentes qu'en temps normal elles sont gratuites), la nature du poste à pourvoir, les exi-

gences ou souhaits de l'annonceur quant au candidat, les avantages particuliers proposés, la localisation des annonceurs.

Pour les offres de services faites par les postulants clercs ou employés, leur nombre (en procédant à une élimination parallèle des doubles emplois), leur localisation lorsqu'elle est possible (la domiciliation au Journal est beaucoup plus fréquente pour les candidats clercs, qui ne veulent souvent pas faire connaître leur tentative à leur employeur d'alors, que pour les notaires), la nature des postes recherchés, les exigences particulières des candidats, les éléments favorables qu'ils estiment utile de donner et, dans la mesure du possible, leur âge, la durée de leur stage et l'âge maximum auquel ils avaient pu entrer dans la profession compte tenu de la durée de leur stage (l'âge réel n'étant pas possible à déterminer du fait de l'incertitude sur l'existence ou non de service militaire, de captivité, de service du travail, etc., ayant coupé leur stage, surtout dans une période aussi troublée et diverse).

#### • Janvier-avril 1939 :

Pendant ces 4 mois le nombre des annonces de notaires demandant des clercs et employés s'est élevé à 49; les offres de personnel se sont montées à 34 seulement.

Les 49 demandes portent sur 51 postes disponibles. La description des fonctions à pourvoir est extrêmement variée, même pour des emplois très proches l'un de l'autre. Nous pouvons cependant essayer de les regrouper par nature d'activité. Les domaines multiples sont de beaucoup les plus nombreux : 18 offres rassemblent sous des rubriques variées le domaine des actes courants et celui des successions (3 clercs aux actes courants, inventaires et déclarations de successions, 2 aux actes courants et déclarations de successions, 2 clercs aux actes courants, inventaires et déclaration de successions commençant à liquider, 1 bon clerc aux actes courants et inventaires, 1 clerc aux actes courants et inventaires, 1 clerc sachant liquider, 1 « deuxième clerc » sachant bien liquider, un autre clerc sachant parfaitement liquider, un bon clerc aux actes courants et déclarations de successions, deux clercs aux actes courants commencant à liquider, un stagiaire sachant liquider, un clerc aux actes courants, inventaires et déclarations de successions commençant à liquider); aux compétences doubles en matière d'actes courants et de règlements successoraux (étant à noter que lorsqu'on demande comme plus haut un clerc sachant liquider, il faut comprendre que l'aptitude à liquider s'ajoute à une compétence de clerc normalement qualifié, qui comprend la capacité de rédiger les actes courants) s'ajoutent parfois, surtout pour les Offices à personnel peu étoffé, d'autres exigences, telles que des aptitudes dans le domaine de la comptabilité (1 bon clerc aux actes courants, inventaires, déclarations de successions, connaissant la comptabilité; 1 clerc aux actes courants, déclarations de successions et comptabilité; un autre aux actes courants, petits inventaires, déclarations de successions et comptabilité), de l'encadrement du personnel (1 bon liquidateur pouvant éventuellement remplir la fonction de principal, 1 clerc sachant liquider pour faire fonction de principal); lorsque des fonctions de principal sont proposées, elles impliquent d'ailleurs, même non formulées, des capacités dans les deux domaines des actes courants et des successions au moins égales à celles des clercs qu'ils auront à diriger (2 cas dans notre échantillon : 1 bon principal et 1 clerc très au courant susceptible de remplir les fonctions de principal). Dans certains cas cependant le besoin du notaire porte plus spécifiquement sur un poste intéressant soit les actes courants, soit les successions; pour les premiers nous avons 6 offres pour des clercs aux actes courants sans plus, une pour un bon clerc professionnel aux actes courants, une pour un clerc aux expéditions et aux petits actes courants, une dernière pour un bon clerc aux actes courants; en ce qui concerne les successions sont offerts 3 postes pour de bons liquidateurs, 1 de clerc aux inventaires, déclarations de successions et petits dossiers, 1 pour un bon clerc aux inventaires, déclarations de successions et petites liquidations. Certaines offres sont très générales ou non précisées : 2 clercs au courant, 1 clerc ayant 3 ou 4 ans de stage, 1 très bon clerc au courant, 1 clerc expérimenté, 1 clerc, 1 clerc unique; cette indétermination correspond le plus souvent à une utilisation possible dans les activités notariales de toute nature ne comportant pas de compétences particulièrement étendues dans un domaine précis; s'il y a besoin d'une aptitude spéciale, elle est évidemment spécifiée (c'est le cas ici d'un formaliste : il est demandé un clerc pour tous actes et formalités); une compétence spéciale en matière de sociétés n'est dans notre échantillon jamais demandée seule; elle est mentionnée deux fois en plus de celle annoncée pour le domaine successoral (2 clercs liquidateurs et aux sociétés). Deux spécialistes de la Caisse sont demandés (1 caissier-comptable et 1 comptable). Le domaine successoral domine donc largement : il est mentionné dans 30 offres (18 fois associé avec les actes courants, 3 fois en outre avec la comptabilité, 2 avec l'encadrement et 2 fois avec les sociétés; il est seul dans 5 cas); les actes courants sont mentionnés 9 fois seuls; les emplois de généralistes le sont 8 fois, dont une associée avec une compétence spéciale pour les formalités, certainement utilisable à temps partiel; l'encadrement seul est mentionné 2 fois, de même que la spécialité des services de caisse.

Les offres des notaires sont trop peu normalisées et l'importance des Offices est trop incertaine pour permettre une répartition hiérarchique facile; on peut cependant, avec une marge d'incertitude assez faible, considérer qu'elles correspondent à 10 postes de clercs très qualifiés, 21 de clercs de qualification moyenne et 19 emplois de clercs relativement peu qualifiés; 2 postes intéressant la Caisse, aucun le secrétariat ou la dactylographie.

Des avantages sont signalés aux éventuels candidats dans 20 cas. Sept concernent la situation géographique, estimée favorable, de l'Office: à une heure de Paris, 80 km de Paris, grande ligne de Paris, 120 km de Paris (ligne de Belfort), 35 km de Royan, 5 km de Toulon, station d'hiver; 3 sont relatifs aux appointements, annoncés comme bons dans 2 cas et fixés à 1 200 F par mois dans un autre; les possibilités favorables pour la carrière notariale figurent dans 6 cas (3 annonces signalent que l'inscription de 1 er clerc de l'Office est libre, c'est-à-dire que les clercs pourront s'inscrire à leur stage régulier à la Chambre des notaires préalable à la possibilité de passer l'examen de notaire; 2 mentionnent que le poste sera utile pour un clerc désirant s'instruire ou se perfectionner; une autre qu'il s'agit d'une situation d'avenir; une propose une habitation confortable; la durée est signalée pour des désirs opposés: dans un cas il s'agit d'une place stable, dans un autre elle est ouverte même à quelqu'un souhaitant seulement un poste temporaire; un notaire de Marrakech annonce un voyage payé (en 3 classe).

Les exigences ou souhaits des notaires figurent dans 72 cas (sans tenir compte de ceux où les qualificatifs sont associés aux demandes elles-mêmes examinées ci-dessus : bon liquidateur, très bon clerc, etc.). Elles peuvent être réparties en plusieurs grandes rubriques : la mieux fournie est le besoin de renseignements sur les âges, capacités professionnelles et exigences salariales des candidats éventuels, qu'on trouve 31 fois (indiquer références et prétentions : 13 fois; indiquer âge, références et prétentions : 9; références sérieuses : 3; très sérieuses références exigées, indiquer âge et références, indiquer âge, stage, références et prétentions, indiquer références : une fois chacune); viennent ensuite l'insistance sur l'urgence et la durée des services demandés, réunissant 16 cas (de suite : 6, pressé ou urgent : 4, pouvant rester longtemps : 2, libéré du service militaire : 2, stable : 1, temporaire : 1) et celle sur les qualités personnelles, physiques et morales, mentionnées 14 fois (jeune : 4 fois, actif : 4 fois, actif et consciencieux, actif et capable, sérieux, célibataire, célibataire de préférence, 30 ans environ : une fois chaque); les aptitudes particulières aux fonctions requises figurent dans 8 occurrences (connaissant la dactylo : 4 fois, très bon dactylo, susceptible faire principal, méthode de la région parisienne, pour mise à jour : une fois chacune); enfin les qualités professionnelles générales se trouvent dans 3 annonces : connaissant bien le métier et sûr du droit, très capable, expérimenté.

La localisation des notaires demandeurs est indiquée 47 fois; aucun n'est à Paris, un seul en proche banlieue (Argenteuil); 2 exercent outre-mer (Saïgon et Marrakech), 44 sont des provinciaux très dispersés dans le pays bien que le Midi soit assez peu représenté (Agen, Aix-les-Bains, Arcachon, Argent-sur-Sauldre, Avize, Beurley, Biol, Bléré, Bourges, Bray-sur-Seine, Caen, Chantilly, Chaunay, Cholet, Couilly-Pont-aux-Dames, Dole, Elbeuf, Eurville, Évaillé, Évian-les-Bains, Graulhet, Greno-

ble, Jaligny, La Boussac, La Ferté-Milon, Les Andelys, Matha, Nice, Ollioules, Once-en-Bray, Ribé-court, Romilly-sur-Seine, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Porchaire, Saint-Symphorien-sur-Coise, Senlis, Toulon, Vernon, Ville-du-Jura, Villers-Bocage, , Grande ville du Nord, Grand port de mer normand, chef-lieu de canton du Loiret, village de l'Oise).

Les 34 offres (auxquelles on peut ajouter une offre de poste temporaire pour mise à jour) peuvent être regroupées approximativement comme suit, étant encore moins nettement délimitées que les demandes, ce qui s'explique aisément, les possibilités d'acceptation diverses étant moins rigides pour des personnes dans l'attente d'une situation ou d'un changement d'Office que pour un notaire faisant face à des manques dans son personnel : les activités non précisées sont au nombre de 9 (6 places de clercs, une de clerc débutant pour petits actes, une pour petits dossiers, une comme débutant aux petits actes de préférence comme clerc unique), celles multiples (successions et actes courants) au nombre de 5 : clercs tous actes commençant à liquider, aux actes courants, inventaires et successions, aux actes courants et petites liquidations, aux inventaires, successions ou clerc unique, 1er clerc ou liquidateur, auxquelles s'ajoute une combinaison avec la comptabilité (clerc unique, actes courants, inventaires et comptabilité); les activités successorales mêlées à celles d'encadrement suscitent 5 offres (2 de clercs tous actes et successions ou direction d'étude, 2 de principal ou liquidateur, une de principal, clerc hors rang ou 1er liquidateur; les offres concernant les successions seules sont au nombre de 4 (deux liquidateurs, un clerc aux inventaires et un autre aux inventaires, déclarations de successions et petites liquidations) et celles concernant les actes courants seuls au nombre de 5 (deux clercs aux actes courants, 1 premier clerc et actes courants, une dactylo connaissant le notariat et pouvant faire des actes courants et un clerc aux petits actes courants); 3 portent sur l'encadrement seul (1 principal, 1 principal ou clerc très au courant ou gérance d'étude, une place de clerc ou de gérant d'étude); 2 postes concernent la Caisse (1 comptable-taxateur et une caissière-comptable taxatrice). En regroupant ces données on remarque que, comme pour les demandes de personnel, le domaine successoral domine largement puisque, non exprimé dans divers autres cas, il est présent dans 15 occurrences, soit seul (4), soit en liaison avec les actes courants (5), avec l'encadrement (5) ou avec à la fois les actes courants et la comptabilité (1), les actes courants seuls ne représentant que 5 offres, l'encadrement 3, les services de caisse 2; 9 ne sont pas bien précisés,

Les âges des candidats sont indiqués dans 23 cas; leur âge médian est de 27 ans, l'écart interquartile de 6 ans (de 24 à 31 ans); les 3 valeurs extrêmes les plus élevées sont 39, 47 et 58 ans et les plus basses 21 et 23 ans. La durée du stage est mentionnée dans 19 annonces; sa valeur médiane est de 4 ans; les 3 valeurs extrêmes sont de 15, 16 et 17 ans pour les plus élevées, de 2 ans pour les plus basses; la durée moyenne est de 6 ans. L'âge médian pour le début possible du stage peut être calculé dans 14 cas seulement (les indications d'âge du candidat et de durée du stage ne figurent pas toujours dans les mêmes annonces); il est de 21 ans; l'âge moyen maximal possible est de 19 ans et 2 mois.

Deux candidats seulement sont du sexe féminin (une caissière-comptable et une dactylo pouvant faire des actes courants).

La domiciliation figure dans 34 annonces; 26 portent celle du Journal; les domiciles sont indiqués dans 8 cas; aucun de ces domiciles n'est à Paris, 1 est en banlieue (Argenteuil), les 7 autres sont en province (Cabris, Carentan, Cherbourg, Poitiers, Saint-Arroux, Saint-Mihiel, Toulon, Vienne).

Les candidats mentionnent 81 éléments complémentaires leur paraissant favorables à l'acceptation de leur candidature. Ils proposent des références dans 13 cas (2 références, 4 sérieuses, 1 très sérieuse, 2 bonnes, 4 excellentes); leur absence d'exigences importantes et leur proche disponibilité sont mises en évidence dans 18 cas (prétentions modérées ou modestes : 7 cas, libres de suite : 6, libérés du service militaire : 2, libre dans 4 mois : 1, sursitaire : 1, résidence indifférente : 1) ainsi que les qualités personnelles (actif : 2, actif et sérieux : 1, travailleur : 1) dans 4 autres; la situation de famille est mentionnée 7 fois (4 sont célibataires, 3 mariés; ces indications sont probablement considérées comme favorables, la première par les clercs jeunes, qui souhaitent voir leur logement facilité par le futur patron et

pensent que celui-ci redoutera moins des revendications salariales, la deuxième par ceux estimant que leur établissement familial les fera juger plus aptes à leur stabilité dans le poste qui leur sera confié. Mais l'insistance est mise sur les renseignements se rapportant aux études générales et notariales (19 cas), aux capacités professionnelles (14 cas), à la qualité d'ancien notaire (6), tous renseignements susceptibles d'éclairer le futur employeur sur les possibilités de collaboration efficace qui pourront lui être fournies par le candidat. Les études antérieures mentionnées, bien qu'ayant presque toujours eu la même finalité, sont assez variées (3 candidats sont diplômés d'une École de notariat et diplômés 1er clerc, 2 sont licenciés en droit, 2 diplômés d'une École de notariat et capacitaires en droit, puis viennent un de chacun des diplômés qui suivent : licencié en droit et diplômé notaire; diplômé notaire et d'une École de notariat; diplômé notaire; diplômé notaire et diplômé de l'École de notariat de Paris, connaissant la comptabilité et la taxe; licencié en droit et diplômé 1er clerc; diplômé d'une École de notariat et certifié de fin d'études à l'École polytechnique de notariat (vraisemblablement par correspondance); 1 licencié (il n'est pas indiqué si c'est bien en droit); 1 diplômé de l'École de notariat de Rennes et un autre de celle d'Angers (écoles qui semblaient jouir d'une bonne réputation); diplômé de l'École polytechnique de notariat par correspondance; élève de 2e année de la même école); 6 anciens notaires postulent des places : 2 ont le titre de notaire honoraire (d'un certain âge, ils estiment nécessaire d'ajouter qu'ils sont actifs), un indique qu'ancien notaire il a été ensuite fonctionnaire et est retraité (lui aussi ajoute qu'il est actif), un autre est ancien notaire rural et ancien principal dans une ville importante, le 5e est ancien notaire et liquidateur, le dernier se borne à mentionner sa qualité d'ancien notaire; les capacités professionnelles, principales ou accessoires, indiquées sont les suivantes : 5 sont dactylographes (dont un se dit bon tant en copies qu'en dictées), 3 se disent expérimentés, les 6 autres déclarent respectivement avoir dirigé une étude, être ancien principal en province et ancien liquidateur à Paris, être liquidateur expérimenté, avoir 17 ans de stage dont 10 dans la Seine, être très capable et bon liquidateur, avoir le permis de conduire (possibilité de déplacements plus faciles pour les rendez-vous extérieurs évidemment propre à peser sur la décision d'embauche par un notaire en particulier rural).

34 exigences ou souhaits sont formulés par les candidats dans leurs annonces : 6 se déclarent désireux de s'instruire (ce qui implique qu'ils pourront jouir d'un environnement favorable, tel que patron ou collègues aptes à faciliter la formation, travail suffisamment varié, éventuellement inscription libre pour le stage officiel de 1<sup>er</sup> clerc, etc.), 2 demandent une place stable, 1 souhaite entrer dans une étude dont il pourra devenir titulaire; les 25 autres expriment des préférences ou des demandes d'ordre géographique, soit pour Paris (une), pour Paris ou la banlieue (quatre), soit, en ce qui concerne les 20 autres, pour des provinces diverses. Quatre demandent la région Ouest, dont 1 de préférence à proximité d'une ville; les autres recherchent respectivement, outre une grande ville de la région parisienne, les départements et régions ci-après : Nord, Pas-de-Calais, Somme ou limitrophes; Pas-de-Calais ou Somme; Centre ou Sud-Est; région indifférente, sauf Nord et Est; Côtes-du-Nord de préférence; région Est; région lyonnaise de préférence; région lyonnaise ou Midi; région Sud-Est ou Midi; région Sud-Est; préférence ville importante de la région Sud-Est; Midi; région Midi de préférence; Aude, Hérault, Haute-Garonne; région Toulouse, Toulon, Bordeaux ou ville de Provence.

## • Septembre 1939-février 1940 :

Pendant les 4 premiers mois de cette guerre qui ne semblait pas alors en être vraiment une (la « drôle de guerre »), le nombre des annonces de notaires demandant des clercs et employés s'est monté à 46; les offres de personnel se sont élevées à 28 seulement.

Comme pour l'année précédente les demandes portent principalement sur le domaine successoral (32 cas), soit seul, dans la formulation de l'annonce du moins (19 cas), soit en concours avec les actes courants (13). Les premières sont composées de 4 bons clercs liquidateurs, 3 clercs liquidateurs, 2 clercs aux inventaires et partages, 2 clercs aux inventaires et successions, 1 de chacune des catégories ci-après : clerc aux déclarations de successions, inventaires et petites liquidations, bon clerc aux inventaires et

déclarations de successions, jeune clerc pour régler petites successions, clerc pour mise à jour de la taxe des petits dossiers de succession et liquidation, clerc aux inventaires et déclarations de successions de préférence sachant liquider, clerc liquidateur très au courant, clerc liquidateur ou commençant à liquider, clerc commençant à liquider; les deuxièmes sont constitués par 5 clercs sachant liquider, 3 clercs (dont 2 jeunes) pour actes courants, inventaires (petits pour l'un d'eux) et déclarations de successions, 1 de chacune des catégories ci-après : bon clerc pour tous actes et liquidations, 1<sup>er</sup> clerc sachant faire les liquidations courantes, bon clerc aux actes courants et déclarations de successions, clerc au courant sachant liquider, bon clerc sachant liquider et recevoir la clientèle. Deux demandes couplent les actes courants et la comptabilité : un clerc pour tous actes et comptabilité, un clerc aux actes courants et à la comptabilité. Cinq demandes se prêtent mal au classement en raison de leur trop grande généralité : 2 clercs expérimentés, 1 clerc sachant travailler, 1 clerc au courant, 1 clerc. D'autre part, la demande de personnes aptes à l'encadrement est relativement forte, du fait essentiellement de la mobilisation de notaires et de personnel de bon rang; on relève dans ce domaine les 5 cas suivants : 4 personnes pour gestion ou suppléance d'étude, 1 excellent clerc capable de diriger une étude importante pour la durée des hostilités, 1 principal clerc ou liquidateur très expérimenté, 1 bon clerc pouvant faire principal.

Leur répartition hiérarchique approximative peut être proposée comme suit : personnel très qualifié : 14, de qualification moyenne : 23, peu qualifié : 9; la Caisse prise à titre principal est absente; le secrétariat l'est totalement.

Des avantages sont signalés aux candidats dans 9 cas. Deux concernent la situation géographique (24 km de Tours, 65 km de Paris) et 2 se rapportent aux possibilités de développement de carrière par l'obtention des diplômes professionnels (inscription de 1<sup>er</sup> clerc libre); les conditions matérielles sont également précisées 3 fois (logement assuré; logement de 3 personnes assuré; nourriture, logement et appointements; une annonce indique qu'il s'agit d'une place stable, une autre qu'elle est faite pour 3 mois au moins).

Les souhaits ou exigences des notaires figurent dans 55 cas. La connaissance des références et prétentions est demandée dans 16 annonces, 3 autres requièrent respectivement de très sérieuses références, de sérieuses références et des références, soit un total de 19. Les données relatives à la disponibilité rapide et d'une durée correspondant aux besoins se trouvent dans 23 cas : dans 11 annonces le candidat doit être non mobilisable, l'urgence est signalée dans 5 cas et il doit être disponible de suite dans 3 autres; il doit être susceptible de rester longtemps en deux occurrences, mais 2 ou 3 mois seulement dans une autre et à titre momentané en une quatrième. Des qualités personnelles sont demandées 6 fois (3 doivent être actifs, 1 jeune et actif, 1 capable et actif, 1 sérieux) et des aptitudes professionnelles précises 5 autres fois (diplômé notaire ou principal, rompu aux affaires, habitué à la clientèle de campagne et, dans 2 cas, dactylo de préférence). Une annonce demande un célibataire, une autre indique que les appointements seront fonction du produit de l'Étude.

La localisation des notaires demandeurs est mentionnée pour chacun d'eux: Paris y figure dans 3 annonces, la banlieue dans 6 (Neuilly-sur-Seine, Asnières, Argenteuil, Orsay, Sèvres, Saint-Denis), l'Algérie dans une seule (Sidi-Bel-Abbès); la province est présente 36 fois: Amiens, Bordeaux, Bourges, Bonnétable, Châteauroux, Caen, Chaunay, Cholet, Dole, Étampes (2), Évreux, Fécamp, Gap, Lannion, Laon, La Seyne-sur-Mer, Le Havre, Les Laumes, Lusignan, Magny-en-Vexin, Montier-en-Der, Mortrée, Nort-sur-Erdre, Pontoise, Rennes, Saint-Affrique, Sillé-le-Guillaume, Tours (2), Thilouze, Verneuil, Vernon, Villers-Cotterêts, Commune rurale de la Nièvre, Commune non précisée.

Les 28 offres de clercs peuvent être réparties entre 11 places d'encadrement, en rapport évidemment avec la connaissance générale du nombre d'absences dues à la mobilisation (7 offres de suppléance ou gérance, 2 places de principal, liquidateur ou gérant, une de principal ou suppléant, une de principal) auxquelles s'ajoutent 3 demandes alternatives (1 clerc ou gérant, 2 places de clerc ou suppléances); 11 demandes de clercs sont générales ou imprécises (7 places de clerc, 2 de clercs tous actes, une de clerc

hors rang, une au pair); 2 offres sont mixtes (actes courants et successions; actes courants et petites successions) et une concerne seulement le domaine successoral (inventaires, successions et petites liquidations).

Les âges des candidats sont mentionnés dans 14 cas; l'âge médian est de 29 ans; les 2 valeurs extrêmes sont 18 et 19 ans pour les plus basses, 48 et 59 ans pour les plus élevées; l'âge moyen est de 31 ans et 9 mois. La durée des stages est indiquée dans 5 cas (respectivement de 2, 3, 4 1/2, 10 et 12 ans). Il n'y a qu'une candidature appartenant au sexe féminin.

En raison de la législation en vigueur alors, le domicile figure toujours. Il est à Paris dans 3 cas, en Seine et en Seine-et-Oise dans 2 autres; les 22 autres candidats se répartissent comme suit en province : 3 en Charente-Inférieure, 2 en Haute-Garonne, 2 dans le Tarn, 1 dans chacun des départements ciaprès : Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Cher, Doubs, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre, Loire, Loire-Inférieure, Marne, Puy-de-Dôme, Sarthe, Seine-et-Marne, Vienne.

Les candidats mentionnent 54 éléments complémentaires qui leur paraissent favorables à l'acceptation de leur offre. La disponibilité rapide, les références et les prétentions modestes sont signalées dans 17 cas (non mobilisables: 8, réformé définitif: 1, dégagé d'obligations militaires: 1, soit dix occurrences de disponibilité rapide; des références sont proposées 5 fois : 2 ont d'excellentes références, 2 des références et un a les meilleures références verbales; 2 candidats signalent leurs modestes prétentions : conditions modérées; prétentions modestes, accepterait pair). Les qualités personnelles ne sont mises en avant que 4 fois : 2 sont actifs, 1 est très sérieux et d'excellent milieu, la 4e est une demoiselle sérieuse; l'état de marié est mentionné dans un cas. Ce sont cependant les études générales et notariales (11 cas) et surtout les capacités professionnelles (21 cas), notamment en raison de l'exercice antérieur de fonctions notariales, qui sont mises en avant. Les premières sont 2 mentions de diplôme de notaire et une de chacune de celles suivantes : licencié en droit, diplômé notaire et liquidateur; licencié en droit et diplômé 1er clerc; bachelier, lauréat de l'École de notariat; diplômé de l'École de notariat et capacitaire en droit; diplômé 1er clerc et de l'École de notariat de Paris; diplômé 1er clerc; diplômé de l'École polytechnique de notariat de Paris; études secondaires et certificat de fin d'études de l'École polytechnique de notariat par correspondance; suivant les cours de 1re année de notariat. Les deuxièmes sont : 5 anciens notaires, 2 clercs ayant l'un 20 ans et l'autre 10 ans de pratique, 2 sont liquidateurs (dont un se qualifie de bon), 2 clercs ont terminé leur stage, 3 autres sont dactylographes; un candidat est ancien notaire et ancien Juge de Paix, un autre ancien notaire était récemment principal, un ancien notaire s'est vu décerner le titre de notaire honoraire, un principal est en outre capacitaire en droit, un clerc a une longue pratique, un autre est principal, un dernier est clerc hors rang à Paris (le fait d'être ou d'avoir été clerc ou stagiaire à Paris, où la probabilité d'avoir eu l'occasion de faire du travail complexe est considérée comme plus grande qu'ailleurs, est souvent mentionné, son effet étant réputé valorisant).

21 exigences ou souhaits sont formulés dans leurs annonces : 3 s'intéressent à l'avenir à long terme des candidats (désirant s'instruire, se perfectionner, susceptible de devenir principal), 2 autres demandent à travailler dans une forte Étude probablement dans la même finalité; 4 veulent bien mettre au point la durée de leurs fonctions (3 pour la période des hostilités, un signale qu'il est mobilisable en 1940); les conditions de logement et d'appointements sont à mettre au point pour 3 candidats (1 réclame le logement et des appointements de 1 000 F par mois, le 2e demande également à être logé, mais seulement 750 F par mois, le dernier souhaite une vie de famille chez son patron); les 8 autres font état de demandes d'ordre géographique : 2 recherchent la région Sud-Ouest, 1 l'Ouest ou le Sud-Ouest, 1 l'Ouest, 2 la région de Paris ou l'Ouest, 1 Rouen ou ses environs, un seul le Sud-Est et un autre le Sud-Ouest ou le Midi.

#### • 2<sup>e</sup> semestre 1940 :

Pendant cette période, correspondant aux 6 premiers mois de l'occupation allemande, le nombre des demandes de clercs par des notaires n'est que de 17 alors que 35 clercs demandent des emplois; le

déséquilibre habituel est inversé. Du fait des difficultés de correspondance la zone non occupée est alors presque totalement absente des offres comme des demandes.

Les demandes de notaires portent le plus souvent sur le domaine successoral (11 cas), soit seul (5 cas : 3 clercs liquidateurs, dont un qualifiable de bon, 2 clercs aux inventaires et déclarations de successions, dont un commençant à liquider), soit associé avec des aptitudes générales ou aux actes courants (6 cas : clerc pour tous actes sachant faire inventaires et liquidations, clerc sachant liquider, clerc aux actes courants, inventaires et liquidations, clerc aux actes courants et successions, clerc sachant faire inventaires et liquidations, clerc sachant liquider, clerc commençant à liquider); à part un clerc spécialisé dans les formalités et la taxe, toutes les autres demandes concernent l'encadrement (3 principaux clercs, 1 bon principal très capable, 1 principal ou faisant fonction), vraisemblablement toujours en raison des perturbations apportées par la situation générale à la gestion des Études.

Six de ces demandes correspondent à des emplois très qualifiés, 9 semblent se ranger dans ceux de qualification moyenne et 2 dans les peu qualifiés; la Caisse à titre principal est absente; le secrétariat l'est totalement.

Des avantages sont proposés aux candidats dans 6 cas : 2 se rapportent au logement (possibilité de logement; bel appartement de 3 pièces confort moderne disponible), 3 à la rémunération directe ou indirecte et à la stabilité de l'emploi (2 000 F par mois; la femme dactylo pourra être expéditionnaire; place stable); le fait que l'inscription de 1<sup>er</sup> clerc soit libre est mentionné une fois.

Sont énoncées 13 fois des exigences. Dans 7 cas elles concernent les références, prétentions et disponibilité : 2 demandes d'indication des références et prétentions, puis : très sérieuses références exigées, bonnes références, sérieuses références (soit 5 pour les références); une personne doit être libre de suite; un emploi est temporaire (de 3 à 6 mois). L'expérience est impliquée dans 4 offres (très expérimenté, ayant déjà dirigé forte étude, de préférence âgé, principal pouvant provisoirement rédiger des liquidations); il est demandé qu'un clerc soit si possible dactylographe; enfin un notaire signale qu'une installation familiale est actuellement difficile.

La localisation des notaires est connue dans tous les cas. Aucun n'est parisien ni établi outre-mer; 2 ont leur Office en banlieue (Lagny et Thoiry); les 15 autres sont en province : Amiens (Somme), Brest (Finistère), Creil et Senlis (Oise), Damville et Gisors (Eure), Fontenay-Trésigny et Fontainebleau (Seine-et-Marne), Fléchin (Pas-de-Calais), Lille et une grande ville du Nord, Narbonne (Aude), Ustaritz (Basses-Pyrénées), Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), Villebois-Lavalette (Charente).

Sur les 35 offres faites par les clercs, 10 sont trop générales pour être classées : 9 places, emplois ou situation, sans plus; une place toutes catégories (d'actes?). Sur les 25 autres, une concerne l'encadrement seul (suppléance), une la Caisse seule (caissier-comptable taxateur), 4 les actes courants seuls (dont une les petits actes). Les 19 autres intéressent le domaine des successions, soit seul (3 cas : un liquidateur, un clerc aux inventaires et petites liquidations), soit en liaison avec l'encadrement (4 principaux clercs ou liquidateurs), mais surtout avec les actes courants (11 cas : 5 clercs aux actes courants, inventaires et successions, 2 aux actes courants, petits inventaires, petites liquidations, déclarations de succession, 1 aux actes courants et petites liquidations, 1 aux actes courants, petites déclarations de successions et inventaires simples, 1 aux actes courants et petits inventaires, 1 aux actes courants débutant aux liquidations) et même en double liaison avec les actes courants et le service de Caisse (clerc aux actes courants, déclarations de successions et comptabilité).

Les âges des clercs candidats sont indiqués dans 18 cas; l'âge médian est de 23 ans; les 2 valeurs extrêmes sont d'une part 18 et 19 ans, d'autre part 30 et 31 ans; l'âge moyen est de 23 ans et demi. La durée du stage est mentionnée dans 12 occurrences; le temps médian est de 5 ans; les valeurs extrêmes sont d'une part 1 an et 2 ans 1/2, d'autre part 6 et 7 ans; la durée moyenne est de 4 ans 1/2. L'âge d'entrée dans la profession maximal possible est connu dans 7 cas (âge moyen : 18 ans et 9 mois, âges extrêmes : 13 ans et demi et 14 ans d'une part, 22 et 23 ans d'autre part).

Nous connaissons dans 33 cas leur domicile. Aucun n'habite Paris, 3 ont leur domicile en ban-lieue (Chaville, Essonnes, Arpajon), les 30 autres sont des provinciaux : Amiens (Somme), Bessay-sur-Braye (Sarthe), Binic (Côtes-du-Nord), Blérancourt (Aisne), Bourgueil (Indre-et-Loire), Brinon-sur-Sauldre (Cher), Brioux-sur-Boutonne (Deux-Sèvres), Courtenay (Loiret) avec 2 cas, Fécamp (Seine-Inférieure), Foncarment, Huissier-sur-Cosson (Loir-et-Cher), La Roche-sur-Yon (Vendée) avec 2 cas, Montaigu (Vendée), Nesle-Normandeuse (Seine-Inférieure), Nogent-en-Bassigny (Haute-Marne), Nord-sur-Erdre (Loire-Inférieure), Orléans (Loiret), Poitiers (Vienne), Rennes (Ille-et-Vilaine), Rouen (Seine-Inférieure), Rye (Calvados), Saint-Florentin (Yonne), Saint-Fulgent (Vendée), Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Inférieure), Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (Yonne), Talmont (Vendée), Toulon-sur-Arnoux (Saône-et-Loire), Wambrechies (Nord).

Les clercs mentionnent 66 éléments complémentaires leur paraissant favorables au succès de leur annonce. La plus grande fréquence porte sur les références, la disponibilité rapide et la modestie des prétentions (7 excellentes références, 4 sérieuses et 2 références disponibles; 5 sont démobilisés, donc libres, 3 se disent libres de suite, 1 est principal clerc réfugié, 1 est prêt à aller en toute région et 1 a des prétentions modestes); les qualités personnelles physiques et morales figurent dans 9 cas (6 sont célibataires et 2 mariés; 1 est très actif); les études (générales et professionnelles) sont mentionnées 18 fois (2 licenciés en droit, 2 diplômés notaires, 1 de chacune des catégories ci-après : ancien notaire, docteur en droit, professeur de notariat, collaborateur du Journal des notaires (région évacuée); licencié en droit et diplômé notaire; notaire honoraire, ancien clerc liquidateur et 1er clerc à Paris; licencié en droit et diplômé 1er clerc; diplômé notaire, d'École de notariat et capacitaire en droit; diplômé 1er clerc et de l'École de notariat de Rennes; diplômé 1er clerc; diplômé d'École de notariat; ancien élève de l'École polytechnique de notariat; certifié de fin d'études à l'École polytechnique de notariat de Paris; études secondaires; enfin 3 candidats mentionnent leurs trois années d'études à l'École polytechnique de notariat par correspondance. Les capacités professionnelles principales ou accessoires figurent dans 15 cas : 3 ans de stage dans la région parisienne, clerc unique dans une Étude dont le titulaire est mobilisé, connaissant la comptabilité, 3e année de notariat, commençant à liquider; enfin 9 clercs font état de leurs capacités dactylographiques (4 bons dactylos, dont 1 pour copies et dictées, 5 dactylos).

26 exigences ou souhaits sont manifestés dans les mêmes annonces de clercs. La préoccupation de l'avenir se traduit dans 7 cas par le désir de s'instruire ou de se perfectionner (4 annonces), de commencer à liquider (une), de bénéficier d'un emploi stable (2); la nature de l'Office où l'on souhaite entrer (importance, caractère urbain ou non, etc.), présente dans 5 cas, semble aussi être en rapport à titre principal avec cette préoccupation (Paris ou ville importante, étude importante de ville, préférence ville, importante étude de grande ville ou forte étude rurale, étude moyenne) qui peut d'ailleurs aboutir à l'acquisition de la finance de l'Office. Un candidat veut un poste de suite. Les 13 autres souhaits sont de nature géographique : 3 clercs demandent la région Ouest, un autre la Normandie ou l'Ouest, 1 la région normande, 1 l'Ouest ou le Sud-Ouest, 1 la Loire-Inférieure ou la région avoisinante, 1 la Sarthe ou les régions voisines, 1 la région parisienne ou limitrophe et un autre la Beauce ou la Touraine, 1 une étude de ville en Provence, 2 demandent la région Centre dont un dans une grande ville. Les conséquences de l'occupation allemande expliquent sans doute l'absence du Nord et de l'Est et la quasi-absence du Midi pourtant souvent recherché.

## • Année 1943 :

Les 24 numéros du *Journal des notaires* de cette année comportent 175 annonces de notaires correspondant à 198 demandes de salariés et 82 offres de clercs ou employés. La très grande variété de rédaction des demandes et offres comme leur grand nombre rendent la répartition de celles-ci par catégories assez difficile.

L'impression prévaut que, hiérarchiquement, les demandes de notaires se répartissent à peu près également par tiers entre clercs très qualifiés, clercs de qualification moyenne et personnel peu qualifié.

On note une poussée d'annonces basées sur un classement destiné surtout à fixer des salaires minima (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> catégories, etc.) qui ne renseigne pas avec précision sur les tâches proposées; la limitation du lignage consécutive aux restrictions de papier joue un rôle nuisible à cet égard. Néanmoins il n'y a guère d'ambiguïté dans 151 occurrences. Sur celles-ci le personnel demandé pour le haut encadrement se monte à 26 personnes (14 principaux clercs, 3 clercs principaux ou de première catégorie, 3 suppléants, 2 clercs ou gérants, 1 clerc tous actes pouvant faire fonction de principal, 1 clerc pouvant diriger l'Étude, 1 clerc très au courant susceptible de devenir très rapidement principal, 1 clerc pouvant faire fonction de principal ou 1er clerc). Les postes nettement successoraux seuls sont au nombre de 49; ils sont associés avec d'autres activités dans 50 autres au moins, soit 99 postes; les principales fonctions successorales parmi les monovalentes sont celles de clerc liquidateur (36 demandes); celles non exclusives (combinées notamment avec les actes courants) comportent également des liquidateurs (par exemple les demandes de 7 liquidateurs pour remplir des fonctions de principal ou susceptibles d'y accéder. Les fonctions de clercs aux actes courants seuls ne sont proposées que 17 fois; souvent associées avec des fonctions successorales, elles le sont aussi dans 3 cas avec des postes comptables. Ces derniers sont seuls dans 3 occurrences, les formalités dans une. On note pour la première fois dans cette enquête une demande notable de clercs aux sociétés (qualité une fois seule, les autres fois associée : 2 principaux clercs expérimentés en liquidations et sociétés, clerc liquidateur et aux sociétés, clerc liquidateur très expérimenté de préférence au courant des sociétés, clerc liquidateur expérimenté au courant des sociétés, clerc au courant des sociétés, soit un total de 7 occurrences. Trois postes de sténo-dactylo sont disponibles pour des femmes,

Des avantages sont proposés dans 45 cas (4 annonces précisent que les postes sont ouverts à hommes ou femmes et une autre que l'offre est valable même pour une jeune fille). Il est insisté sur les possibilités de perfectionnement professionnel (7 inscriptions de 1<sup>er</sup> clerc libres, une place convenant à un candidat désireux de se perfectionner); 13 font valoir l'intérêt pécuniaire du poste (bons appointements : 4, situation importante ou intéressante : 4, place stable : 3, situation d'avenir : 1, situation d'avenir si capable : 1); 14 insistent sur les facilités de logement (logement assuré : 4, maison avec jardin : 2, belle maison assurée : 1, nourri et logé : 1, logé, nourri et rétribué : 1, pourrait être logé et nourri : 1) et de ravitaillement (facilités de ravitaillement : 4); 2 signalent les facilités de communication (station d'arrêt des express, station de métro), une place est accessible même temporairement, une autre à un clerc ayant renoncé à traiter, même âgé; pour une dernière la préférence serait accordée à un clerc prisonnier libéré.

Des exigences sont formulées également 45 fois : celles relatives à la rapidité et à la stabilité attendues du candidat sont les plus nombreuses (urgent : 13 cas, de suite : 6, soit 19; stable : 6); les qualités personnelles sont énoncées 10 fois (actif : 5, jeune et actif : 2, travailleur et actif : 1, très expérimenté : 1, venant de province de préférence : 1; dans ce dernier cas il s'agit de l'Étude de Me Dufour, notaire à Paris, étudiée par nous ailleurs et qui avait l'habitude de recruter ses clercs en province); une compétence professionnelle particulière est attendue explicitement 8 fois (de préférence dactylo : 6, dactylo : 1, connaissance du notariat et de la clientèle rurale : 1); une annonce demande au candidat éventuel d'indiquer ses références et prétentions; une autre signale qu'il s'agit d'un poste provisoire. La grande fréquence de l'urgence est sans doute en rapport avec la situation politique et ses conséquences (captivité du notaire, service du travail en Allemagne, départs vers des activités clandestines, etc.).

La localisation des notaires demandeurs est connue dans 129 cas. Il y a 19 notaires parisiens, 13 de banlieue (Argenteuil : 2, Jouy-en-Josas : 1, Gonesse : 2, région parisienne : 2, Neuilly-sur-Marne : 1, Neuilly-sur-Seine : 1, Noisy-le-Sec : 1, Sceaux : 1, Sèvres : 1, Versailles : 1). Les 97 autres sont des provinciaux (département du Nord : 10, Seine-et-Marne : 5, Isère, Sarthe, Seine-Inférieure : 4 pour chacun de ces trois départements, Manche, Morbihan, Nièvre, Oise, Seine-et-Oise, Haute-Vienne, Vaucluse, Vosges : 3 pour chacun de ces départements, Ain, Bouches-du-Rhône, Charente-Inférieure, Drôme, Eure, Isère, Haute-Garonne, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Saône-et-Loire, Orne, Pas-de-

Calais, Var, Yonne: 2 pour chacun, Ardèche, Aube, Alpes-Maritimes, Corrèze, Doubs, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Haute-Marne, Gard, Loiret, Lot-et-Garonne, Mayenne, Tarn-et-Garonne, Territoire de Belfort, Sud-Est, Sud-Ouest.

Sur les offres faites par les clercs, au nombre de 82, seules 58 peuvent être classifiées, les autres étant trop vagues (11 demandes de places ou situation, par exemple, ou de clerc débutant, stagiaire, tous actes, petits actes, dans une étude rurale, etc.). Le contingent le plus important est celui des postulants à un poste d'encadrement ou assimilable; il se monte à 26 (5 suppléants, gérants ou principaux, 5 principaux clercs avec promesse de cession, 4 gérances ou situations en rapport, 3 places avec promesse de cession, 2 principaux, 1 principal ou gérant, une suppléance, une suppléance ou gérance d'étude de ville ou gros bourg, une gérance de petite étude rurale, une suppléance dans ville ou gros bourg, une gérance ou collaboration avec participation, un poste de principal ou clerc unique) auxquels s'ajoutent les fonctions d'encadrement associées à d'autres (7 à celles de règlement de successions, par exemple, énoncées plus loin); la conscience des besoins dus aux circonstances de la guerre, notamment à la captivité en Allemagne de notaires et cadres, et la présence sur le marché du travail de sinistrés, déplacés, diplômés attendant la paix pour s'établir... jouent un rôle évident dans l'importance de ce poste. Le domaine des successions est présent 18 fois, soit seul (six fois : 4 liquidateurs, 1 clerc aux déclarations de successions et liquidations, une place temporaire aux successions), soit en jonction avec d'autres, tels le personnel d'encadrement (sept fois : 5 liquidateurs ou principaux, une gérance ou place de liquidateur ou principal, une place de principal ou liquidateur ou clerc aux sociétés) ou celui s'occupant des actes courants (cinq fois : 2 clercs aux actes courants, déclarations de successions et inventaires, une de clerc aux déclarations de successions, liquidations et tous actes, un clerc de 2e catégorie pour actes courants, déclarations de successions et petits inventaires, 1 clerc aux actes courants pour inventaires, déclarations de successions et petites liquidations). Les actes courants sont présents 11 fois, soit seuls (8 cas de clercs aux actes courants, dont un se classe en 3e catégorie) soit associés (3 cas : 2 caissiers-comptables et clercs aux actes courants, 1 clerc aux actes courants ou clerc unique). Trois personnes du sexe féminin sont candidates à des postes de sténo dactylo; l'une d'entre elles est aussi aide-comptable. Une seule candidature fait état de compétences en matière de sociétés (demande d'une place de principal ou liquidateur ou clerc aux sociétés).

Les âges des clercs candidats sont indiqués 36 fois; l'âge médian est ue 28 ans et demi, l'écart interquartile de 9 ans (23 à 32 ans), les 3 valeurs extrêmes sont 18 ans d'une part, 44, 58 et 61 ans d'autre part. Les durées de stage ou d'ancienneté sont indiquées dans 22 cas; la durée médiane est de 5 ans et demi, la durée moyenne est de 8 ans et demi; les 3 valeurs extrêmes sont 6 mois et 1 an d'une part, 20, 22 et 30 ans d'autre part. Les âges maximals possibles d'entrée dans la profession sont déterminables dans 10 cas : 14 ans, 15, 17 (deux cas), 18 (3 cas), 19, 19 et demi, 26 ans (âge médian : 18 ans).

La majorité des candidats se domiciliant au Journal, seul le domicile de 22 d'entre eux est connu; 3 demeurent à Paris, 1 en banlieue (Poissy); les 19 autres sont provinciaux : 2 en Loire-Inférieure (Nantes et Vertou), 1 en Ariège (Montaut-Betchat), Charente (Angoulême), Charente-Inférieure (Archiac), Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc), Eure-et-Loir (Nogent-le Rotrou), Finistère (Quimperlé), Ille-et-Vilaine (Le Sel-de-Bretagne), Indre-et-Loire (Athée-sur-Cher), Loiret (Orléans), Loir-et-Cher (Mondoubleau), Haute-Marne (Laferté-sur-Aube), Mayenne (Fougerolles-du-Plessis), Saône-et-Loire (Montceau-les-Mines), Seine-et-Oise (Étampes), Haute-Savoie (Sallanches), Yonne (Tonnerre).

Les clercs, dont d'ailleurs deux se déclarent débutants, annoncent des éléments estimés favorables à la réussite de leur candidature dans 114 cas, avec des arguments très variés. En négligeant 2 personnes dont la finalité n'a pas été bien saisie par nous, l'attention des notaires est attirée massivement sur les diplômes universitaires et professionnels (46 fois), l'expérience pratique (9 fois), les fonctions actuelles et les compétences complémentaires (18 fois), soit un total de 73 précisions d'aptitudes; 23 font état de la disponibilité et des références, 16 mentionnent des éléments de sérieux ou susceptibles d'atti-

rer la sympathie. Les 46 premiers sont les suivants : 14 diplômés notaires, 6 diplômés notaires et licenciés en droit, 3 anciens notaires, 1 ancien notaire licencié en droit, 1 ancien notaire ayant 30 ans de pratique professionnelle, 1 ancien notaire venant de céder (donc faisant savoir qu'il avait gardé toute sa valeur opérationnelle et était immédiatement disponible), 1 principal clerc diplômé notaire, 2 licenciés en droit, 1 diplômé notaire et de l'École de notariat de Rennes, 2 diplômés d'Écoles de notariat et premiers clercs, 2 diplômés de l'École de notariat de Rennes (la référence à l'École de notariat est souvent donnée lorsque celle-ci jouit d'une réputation certaine), 2 capacitaires en droit, 1 diplômé d'École de notariat, 1 étudiant en capacité de droit, 2 candidats ayant un an d'École de notariat, 1 autre ayant 2 ans (probablement s'agit-il de l'École polytechnique de notariat par correspondance dont le programme s'étend sur 3 ans), 1 ancien élève de l'École polytechnique de notariat, 2 diplômés premier clerc, 1 bachelier, 1 titulaire du brevet élémentaire. La pratique est évoquée comme suit : longue pratique, 2 cas, puis (un cas pour chaque): 20 ans de pratique, 22 ans de pratique dont 15 comme principal, 10 ans de pratique dans une étude de campagne, long stage, 10 ans principal, 10 ans de pratique, 6 ans de stage à Paris (le lieu du stage est précisé en effet — Paris, grande ville, campagne — selon le type d'Étude recherché). Les fonctions actuelles et compétences complémentaires mentionnées sont les suivantes : 5 principaux clercs, 1 premier clerc unique, 1 ancien premier clerc, liquidateur au courant des sociétés. 1 clerc au courant des sociétés, 1 clerc actif, bon liquidateur, principal dans une ville, 1 liquidateur, 1 clerc aux actes courants, déclarations de successions et petits inventaires, 7 dactylographes. En ce qui concerne la disponibilité, 9 s'annoncent célibataires, ce qui la facilite, 4 n'ont aucune préférence régionale, 3 sont libres de suite, 1 est libre dans les trois mois, 1 est non recensable, 1 non mobilisable et 1 réformé du Service du travail obligatoire; les références sont proposées 3 fois (2 bonnes et une excellente). Les caractères susceptibles de montrer le sérieux de la personne sont mis en évidence comme suit : 6 mariés, 1 père de 6 enfants, 1 ancien officier de carrière, 1 catholique, 2 anciens prisonniers de guerre, 2 sinistrés (dont 1 de Lorient), 1 collaborateur dévoué, 1 se déclarant actif, 1 homme de 58 ans voulant compenser l'impression donnée par son âge en précisant qu'il est en très bonne santé et très actif.

Les exigences ou souhaits formulés sont au nombre de 72, sur lesquels les préférences ou requêtes géographiques sont à elles seules formulées 42 fois. Malgré la probabilité, présente alors dans presque tous les esprits, d'un débarquement anglo-américain et de durs combats sur la côte atlantique et dans l'arrière-pays, les demandes concernant l'Ouest sont de beaucoup les plus nombreuses. Au total de 21, elles sont formulées de façon très variée : la Bretagne en tant que telle est demandée 7 fois (2 préférences pour Bretagne ou environs, une de chacune des demandes suivantes : région Bretagne (Loire-Inférieure de préférence); préférence Bretagne; campagne région Bretagne; village ou petite ville départements bretons; région Vendée, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Sarthe ou Deux-Sèvres; Rennes ou environs, de préférence ligne Paris-Brest); la Normandie en tant que telle est requise 3 fois (Normandie ou limitrophes, Basse-Normandie, Calvados ou limitrophe); Bretagne ou Normandie sont demandées 2 fois, Manche ou Ille-et-Vilaine une; la Sarthe est demandée une fois; la région Ouest, requise globalement 3 fois (dont une avec demande de facilités de communication), est recherchée préférentiellement dans une 4e annonce; on pourrait ajouter l'Ouest-Sud-Ouest, demandé 3 fois (dont une sous la forme « Côte Ouest ou Sud-Ouest de l'Atlantique ») et le bassin de la Loire au sens large 2 autres fois (étude rurale dans les Cours de Poitiers, Orléans ou Angers de préférence : 1, Tours ou banlieue immédiate : 1); le total atteint donc 26 occurrences. Paris et la région parisienne sont présents 5 fois à titre exclusif (Paris: 3, région parisienne: 1, préférence pour Seine-et-Oise ou Seine-et-Marne: 1) et 4 fois en associations parfois hétéroclites : Est, Centre, Région parisienne : 1, Paris, Orléans ou Bourges: 1, toutes régions (petite ville ou campagne) avec préférence pour la région parisienne: 1, préférence pour le Cher, l'Indre, la Nièvre, l'Aube ou la Seine-et-Oise : 1. Outre l'association avec l'Est et la région parisienne susvisée, le Centre est présent 2 fois (dans l'une il est seul, dans l'autre en association avec l'Ouest ou le Sud-Ouest). Le sillon bourguignon-rhodanien au sens large est demandé 2 fois : région nivernaise ou mâconnaise d'une part, préférence pour Saône-et-Loire, Nièvre, Yonne ou Sud-Est d'autre part). Le midi, qui est exclu une fois (toutes régions, sauf Midi), n'est demandé que 3 fois : région Sud-Est : 1, Sud (ville ou campagne) : 1, Aude ou Hérault : 1. Bordeaux (ou environs) est requis une fois, Belfort, Montbéliard ou environs une autre. A ces 42 requêtes situées géographiquement, il faudrait en ajouter 8 autres moins localisées mais nettes : en zone non interdite, étude de campagne (2 cas), étude de campagne ou de petite ville, clerc unique dans une étude rurale, petit chef-lieu de canton, place dans une étude rurale avec condition matrimoniale si possible, province. Les conditions de confort et de ravitaillement alimentaire sont présentes dans 4 cas : bon ravitaillement, ravitaillement assuré, nourriture et logement (petits appointements), région indifférente si facilités de vie. La sécurité de l'emploi et les possibilités d'avenir se manifestent dans 14 occurrences (place stable : 8, désirant s'instruire : 2, désirant apprendre à liquider : 1, participation aux affaires : 1, susceptible de devenir titulaire : 2). La disponibilité immédiate (ou de suite) n'est mentionnée que 3 fois, sans doute parce que le fait de publier une annonce la rend présumable à défaut d'avis contraire.